

Le droit à l'alimentation au Québec :

une vision partagée et
une feuille de route
pour une loi-cadre

Recherche et rédaction

Catherine Charron, chercheuse

Résumé

Une version complète est
également disponible



Introduction

L'alimentation fait aujourd'hui l'objet d'un encadrement politique et juridique fragmenté au Québec. Bien que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) soit le principal intervenant gouvernemental en matière alimentaire, de nombreux autres ministères agissent dans leurs champs de compétence respectifs - santé, éducation, affaires municipales, solidarité sociale, environnement - sans qu'une coordination d'ensemble ne permette d'appréhender la portée systémique des actions sectorielles.

Dans un contexte de crise socioéconomique, agricole, environnementale et climatique, et face à l'augmentation continue de l'insécurité alimentaire qui touche désormais près d'une personne sur cinq au Québec, plusieurs acteurs et actrices du système alimentaire réclament une action politique plus cohérente et structurante.

Le cadre international des droits humains offre des repères clairs. Le droit à l'alimentation, reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, signé par le Canada et le Québec, engage les États à respecter, à protéger et à mettre en œuvre ce droit. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande notamment l'adoption d'une loi-cadre comme approche structurante pour concrétiser ce droit à l'échelle nationale ou infranationale.

C'est dans cet esprit que le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) a mené, à l'automne 2025, une vaste consultation réunissant 140 organisations issues de tous les maillons du système alimentaire. Les échanges ont permis de dégager des éléments d'une vision partagée, ainsi que des convergences et des pistes d'action pouvant orienter l'élaboration d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation au Québec.

Au total, huit pré-sommets ont été organisés, regroupant 335 inscriptions avec, en moyenne, 42 personnes participantes par pré-sommet, réparties dans 52 groupes de discussion, pour un total de 65 heures d'échanges.

Les pré-sommets se sont tenus dans le cadre d'une démarche plus large visant la reconnaissance du droit à l'alimentation et ont précédé le Sommet national sur le droit à l'alimentation prévu en avril 2026.

NB : Cette démarche de documentation n'avait ni pour but ni pour prétention de produire des résultats statistiquement représentatifs de l'opinion de l'ensemble des acteurs et actrices du système alimentaire québécois. La synthèse qui suit reflète la participation réelle aux consultations, où certains secteurs ont été davantage représentés que d'autres.

Éléments d'une vision partagée : Valeurs et aspirations des acteurs et actrices des systèmes alimentaires

Les pré-sommets ont révélé une volonté claire de transformation en profondeur des systèmes alimentaires. Plusieurs participantes et participants ont évoqué le changement de paradigme que constitue l'approche fondée sur le droit à l'alimentation.

1. L'alimentation au cœur de nos vies et de nos communautés

L'alimentation est un besoin vital et un fondement du lien social. Les partenaires ont exprimé le souhait qu'elle reprenne une place centrale dans les communautés, à travers une reconnexion entre les mangeurs et mangeuses et les producteurs et productrices, la valorisation des savoirs culinaires et agricoles ainsi que la reconnaissance de la fonction sociale et culturelle de l'agriculture.

2. La démarchandisation de l'alimentation

Un consensus fort s'est dégagé autour du caractère problématique d'un système qui traite l'alimentation comme une marchandise ordinaire. Les partenaires ont remis en question un modèle majoritairement fondé sur la logique marchande ainsi que la rentabilité et ont insisté sur la nécessité de reconnaître l'alimentation comme un droit humain, et non comme un simple bien de consommation.

3. Une démocratie alimentaire à inventer

La réalisation du droit à l'alimentation implique la participation réelle des communautés aux décisions qui les concernent. Les échanges ont mis en lumière l'importance des mécanismes de concertation démocratique territoriale, d'une gouvernance transparente et d'une capacité collective à orienter les systèmes alimentaires.

4. L'État comme instrument de notre volonté collective

Les participantes et participants ont exprimé l'attente d'un État capable de jouer un rôle structurant, de décroïsonner l'action gouvernementale en alimentation et d'assurer la cohérence des politiques publiques.

5. Un projet de société axé sur la justice, la décolonisation et le pouvoir d'agir des communautés et des personnes

La question du droit à l'alimentation est indissociable des inégalités sociales, du colonialisme et des discriminations systémiques. La reconnaissance des savoirs autochtones, la lutte contre l'exclusion et le renforcement du pouvoir d'agir individuel et collectif ont été identifiés comme des dimensions centrales.

6. La protection intransigeante de tout le vivant

La transformation des systèmes alimentaires doit s'inscrire dans une transition écologique fondée sur la durabilité, la protection de la biodiversité, y compris des humains, et la réduction des impacts environnementaux.

Éléments d'une feuille de route : convergences et pistes d'action

Les consultations ont également permis d'identifier des convergences claires quant aux priorités d'action.

1. En finir avec un système d'aide alimentaire basé sur la charité

Le système actuel, centré sur la charité, ne résout pas les causes de l'insécurité alimentaire. Il est stigmatisant et ne garantit pas l'accès à des aliments de qualité ou culturellement adaptés. Les actrices et acteurs appellent à des approches structurantes, préventives et non stigmatisantes.

2. L'accès aux services publics

L'insécurité alimentaire est liée aux déterminants sociaux, dont le revenu, le logement et l'accès aux services. Une action globale sur ces facteurs est nécessaire pour permettre aux personnes de vivre dignement.

3. Relier l'alimentation à l'éducation tout au long de la vie

La littératie alimentaire est en déclin, avec une perte de connaissance des savoirs et traditions culinaires. L'éducation alimentaire, de l'école à la communauté, est essentielle pour développer compétences, savoirs et autonomie.

4. Utiliser le levier de l'approvisionnement public pour transformer les systèmes alimentaires

L'approvisionnement institutionnel peut soutenir l'alimentation locale, durable et saine. Les participantes et participants recommandent des politiques contraignantes et des partenariats avec les productrices et producteurs locaux pour renforcer la souveraineté alimentaire.

5. Soutenir la concertation démocratique territoriale à tous les niveaux

Les concertations locales et régionales sont nombreuses mais dispersées. Il faut harmoniser les efforts, financer les instances et y intégrer des citoyennes et citoyens ainsi que des petits producteurs pour renforcer la gouvernance alimentaire démocratique et inclusive.

6. Décloisonner l'action gouvernementale en alimentation

Les ministères agissent en silos, ce qui fragmente les politiques alimentaires. Une coordination interministérielle et une vision globale, appuyée par une loi-cadre et des mécanismes de suivi, sont nécessaires.

7. Rediriger le financement public vers l'agriculture nourricière

Il a été souligné que les modèles agricoles soutenus par les politiques actuelles ne favorisent pas toujours la production destinée à l'alimentation humaine locale. Les participantes et participants appellent à un rééquilibrage des investissements publics pour renforcer la capacité nourricière du territoire québécois.

8. Améliorer les conditions de vie de toutes les personnes qui travaillent en agriculture

Les producteurs et productrices et les travailleurs et travailleuses agricoles vivent précarité et stress, avec une relève en déclin. Il faut assurer un revenu viable, améliorer les conditions de travail et offrir un soutien social ainsi que financier.

9. Repenser l'accès, la propriété et la protection du territoire agricole

L'accès à la terre constitue un enjeu central pour la relève agricole et la pérennité du système alimentaire. De nouveaux modèles de propriété (coops, FUSA, terres pérennes) et des politiques favorisant l'accès à la terre pour la relève sont essentiels pour préserver le territoire agricole.

10. Simplifier et raccourcir les chaînes logistiques

Les petites structures sont désavantagées par la complexité de la distribution et les exigences des grandes chaînes. Il faut soutenir les circuits courts, les pôles logistiques et la vente directe pour rapprocher les producteurs et productrices des mangeurs et mangeuses.

11. Renforcer les normes environnementales

Les systèmes alimentaires impactent fortement l'environnement et subissent les effets du changement climatique. L'action publique doit intégrer durabilité, protection de la biodiversité et réduction des pollutions, notamment via la législation et la régulation.

12. S'attaquer au fléau du gaspillage alimentaire

Le gaspillage existe à tous les maillons de la chaîne. Une réduction du gaspillage à la source, une meilleure redistribution des surplus, la récupération structurée et l'éducation à la consommation responsable sont essentielles, avec un soutien étatique plus actif.

13. Réglementer les prix et l'information relative aux aliments

Les prix des aliments locaux et sains sont souvent prohibitifs, accentuant les inégalités. Il faut des mesures pour rendre le choix sain plus accessible, réguler le marché, et améliorer l'information sur la valeur nutritionnelle et l'empreinte environnementale.

14. Reconnaître pleinement le rôle du communautaire dans la réalisation du droit à l'alimentation

Le secteur communautaire joue un rôle central dans la sécurité alimentaire, mais souffre de sous-financement et de manque de reconnaissance. Il doit être soutenu, intégré dans les stratégies publiques et stabilisé pour renforcer le droit à l'alimentation.

Conclusion

Les pré-sommets ont démontré l'existence d'une vision partagée et de convergences solides entre les acteurs et actrices du système alimentaire québécois. Ces éléments constituent un socle commun sur lequel orienter l'action publique.

Une loi-cadre sur le droit à l'alimentation offrirait un cadre cohérent, coordonné et global pour inscrire ces orientations dans la législation et les politiques publiques. Elle permettrait :

- d'ancrer le droit à l'alimentation dans le cadre législatif québécois et de le rapprocher des principes du droit international.
- d'assurer la cohérence et le décroisement des politiques publiques en matière d'alimentation.
- de créer des mécanismes de participation démocratique, inclusive et territoriale.
- de structurer un plan d'action global, concerté et évolutif, avec des mécanismes de reddition de comptes.

Au-delà de ces fonctions structurantes, une loi-cadre servirait de levier pour transformer les convergences identifiées en orientations validées et priorisées, et pour instituer un espace permanent de concertation entre la société civile, les acteurs et actrices du système alimentaire et les instances gouvernementales.

Le droit à l'alimentation ne constitue pas un programme sectoriel parmi d'autres : il représente un fondement pour construire une société plus juste, résiliente et démocratique, capable d'assurer à toutes et tous un accès digne, adéquat et durable à l'alimentation.

Pour citer ce rapport: Catherine Charron (2026). *Le droit à l'alimentation au Québec. État des lieux et vision des partenaires (résumé)*. Regroupement des cuisines collectives du Québec.

Pour consulter le rapport complet, cliquez ici : www.droitalimentation.org



